



## Facture faite à mon insur pour une chienne anciennement en coprop

Par **Georgie84**, le 11/05/2015 à 18:11

Bonjour,

j'ai placé une chienne en copropriété,  
sur le contrat de placement était noté

chienne en copropriété, première portée pour moi, portées suivantes divisées en 2, frais  
partagés sous mon affixe

La chienne ne vit plus chez moi depuis 3 ans et je n'ai jamais participé à son entretien depuis  
Il y a 2 mois elle a eu une dernière portée, j'ai vendu les chiots et partagés les frais comme  
convenu

Après que la chienne soit rentrée chez sa maîtresse, elle a eu soi disant un pyometre, a été  
opérée et stérilisée, sachant que la stérilisation était prévue avant  
l'acte s'est fait sans mon accord et sans que je sois informé, chez un vétérinaire contre qui il y  
a une plainte pour vol

la facture a été éditée le 6/05 et la chienne ne m'appartient plus depuis le 3/05  
que dois-je faire, dois-je payer cette facture qui plus est abusive, 680 euros pour une  
stérilisation qui coûte normalement pour un particulier 380 euros  
merci de votre aide